

DEUXIEME CONCOURS INTERNE DE GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE ÉTAT DES SERVICES

Ce document est à faire compléter par votre employeur

Nom et Prénom de l'agent :Né(e) le..... à :

Affaire suivie par : **Tél. :** **Email :**

Le candidat doit justifier exercer depuis au moins **deux années** au **1^{er} janvier 2024**, (**joindre les pièces justificatives correspondantes**)

- soit en qualité de volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3^e de l'article L.4145.1 du code de la défense)
- soit en qualité de contractuels de droit public recruté pour exercer des missions d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (Article L.411-5 du code de la sécurité intérieure)

L'intéressé sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de clôture des inscriptions (**le 16 novembre 2023**) oui non

Toutes les colonnes du tableau doivent être **obligatoirement** renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat. **Le candidat doit fournir la copie des arrêtés ou contrats correspondant à chacune des périodes indiquées dans le tableau, ainsi que les fiches de poste**

Période		Employeur	Grade	Qualité (1)	Fonctions (4)	Durée (2)			Durée hebdomadaire de service (3)
Du	Au					An(s)	Mois	Jour(s)	
Total									

(1) : titulaire, stagiaire, contractuel, non titulaire, auxiliaire, vacataire, contrat aidé (si l'employeur est une personne publique),

(2) : Compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement donnant accès à un grade de la fonction publique.

(3) : Préciser si les services ont été effectués à temps complet ou non complet, à temps partiel. Pour les périodes à temps non complet, indiquer le nombre d'heures accomplies par semaine ou à défaut par mois ou par année.

(4) : **Préciser les fonctions exercées (Gendarme adjoint volontaire ou adjoint de sécurité)**

Le Maire ou le Président, certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent document.

Fait à : **le :** (Signature et cachet).